

RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01138

Numéro SIREN : 840 103 964

Nom ou dénomination : Groupe Pagès

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2018 sous le numéro de dépôt A2018/004264

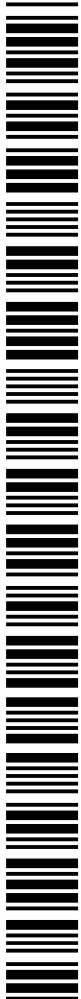
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE NÎMES**

A2018/004264

Dénomination : Groupe Pagès
Adresse : 6246 Avenue Jean Moulin 30380 SAINT-CHRISTOL-LES-ALES
N° de gestion : 2018B01138
N° d'identification : 840103964
N° de dépôt : A2018/004264
Date du dépôt : 06/06/2018
Pièce : Rapport du 05/06/2018 RAPP



1066745



1066745

GROUPE PAGES

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 euro

**Siège social : 6246, avenue Jean Moulin
30380 Saint-Christol-lès-Alès**

R.C.S. NIMES : en cours

RAPPORT DU COMMISSAIRE DESIGNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.228-39 DU CODE DE COMMERCE DANS LE CADRE D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS

Pierre MASSA

Expert-Comptable diplômé
Commissaire aux Comptes
Près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Immeuble "Le Marco-Polo"
27 et 33 Rue de Pologne
13010 MARSEILLE
Tel. : 04.91.80.59.70 ou 06.07.29.30.45
Fax : 04.91.80.61.27

A l'associé unique,

En exécution de la mission prévue par l'article L.228-39, L225-8 et L225-10 du Code de commerce qui m'a été confiée, j'ai établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état et de ses notes annexes joints au présent rapport.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la souscription par la SAS Groupe Pagès d'un emprunt obligataire d'un montant de 1 899 287.16 euros, divisé en 2 tranches, à savoir :

- Une tranche 1 d'un montant de 1 500 000 euros en représentation de laquelle seront émises 750 000 obligations convertibles en actions ordinaires, désignées « OCATranche1 », d'un montant de 2 euros chacune soit 1 euro de valeur nominale et 1 euro de prime d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des investisseurs, dans les proportions suivantes :
 - o FIP APL 2014 163.000 « OCATranche1 »,
 - o FIP Développement n°7 121.000 « OCATranche1 »,
 - o FIP Développement n°9 466.000 « OCATranche1 »,
- Une tranche 2 d'un montant de 399 287,16 euros en représentation de laquelle seront émises 188 343 obligations convertibles en actions de préférence de catégorie A, désignées « OCATranche 2 », d'un montant de 2.12 euros chacune soit 1 euro de valeur nominale et 1.12 euros de prime d'émission, attribuées à Monsieur Nicolas Pagès en rémunération de son apport d'actions de la Société Pagès Agencement à la SAS Groupe Pagès.

L'emprunt obligataire a pour objet de financer partiellement l'acquisition par voie de cession et d'apport les :

- sept mille huit cent (7.800) actions qui formeront le capital social de Pagès Agencement, société à responsabilité limitée au capital de 457.800 euros dont le siège social est situé 6246, avenue Jean Moulin, 30380 Saint-Christol-lès-Alès et dont le numéro unique d'identification est 501 160 618 R.C.S. Nîmes, après sa transformation en société par actions simplifiée,
- cinq cents (500) actions qui formeront le capital social de RP Menuiserie, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé 6246, avenue Jean Moulin, 30380 Saint-Christol-lès-Alès et dont le numéro unique d'identification est 512 977 992 R.C.S. Nîmes, après sa transformation en société par actions simplifiée,
- mille neuf cent quatre-vingt-trois (1.983) actions qui formeront le capital social de GSP Métallerie, société à responsabilité limitée au capital de 19.830 euros dont le siège social est situé 6246, avenue Jean Moulin, 30380 Saint-Christol-lès-Alès et dont le numéro unique d'identification est 518 894 308 R.C.S. Nîmes, après sa transformation en société par actions simplifiée,
- mille (1.000) actions qui formeront le capital social de A.F.K. Electricité, société à responsabilité limitée au capital de 7.500 euros dont le siège social est situé 6246, avenue Jean Moulin, 30380 Saint-Christol-lès-Alès et dont le numéro unique d'identification est 520 239 096 R.C.S. Nîmes, après sa transformation en société par actions simplifiée.,

L'état de l'actif et du passif de la SAS Groupe Pagès arrêté au 5 juin 2018 ainsi que sa note annexe ont été établis par le Président, la société Pagès Evolution. Il m'appartient, sur la base de mes travaux, d'exprimer une conclusion sur la conformité de cet actif et de ce passif aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces

diligences sont destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminées conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français et font l'objet, dans la note annexe qui accompagnent cet état, d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposée à la séance de l'associé unique. Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation. Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de mon rapport.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note annexe de l'état de l'actif et du passif concernant le fait que votre société est en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés auprès du greffe du Tribunal de commerce de Nîmes, que son capital d'un montant de 1 € euro a été libéré intégralement et qu'à ce jour, votre société n'a enregistré en comptabilité aucune opération significative. La SAS Groupe Pagès a néanmoins conclu les lettres de mission suivantes, pour le compte de la société Groupe Pagès, pour un montant global de l'ordre de 164,5 K€, hors taxes :

- Signature d'une lettre de mission d'accompagnement pour l'acquisition des sociétés Pagès Agencement, RP Menuiserie, GSP Métallerie et AFK Electricité avec le cabinet Axten ;
- Signature d'une lettre de mission d'audit comptable et financier des sociétés Pagès Agencement, RP Menuiserie, GSP Métallerie et AFK Electricité avec le cabinet Ernst & Young ;
- Signature d'une lettre de mission d'audit juridique, fiscal et social sociétés Pagès Agencement, RP Menuiserie, GSP Métallerie et AFK Electricité avec le cabinet EY Société d'avocats ;
- Signature d'une lettre de mission d'audit d'assurances des sociétés Pagès Agencement, RP Menuiserie, GSP Métallerie et AFK Electricité avec le cabinet Delta Assurances ;
- Signature d'une lettre donnant mandat à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Languedoc pour l'arrangement et la mise à disposition d'un financement bancaire, en vue de l'acquisition des sociétés Pagès Agencement, RP Menuiserie, GSP Métallerie et AFK Electricité.

Je n'ai pas d'autres observations à formuler sur la conformité, au regard des règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français, de l'état de l'actif et du passif de la société.

Fait à Marseille,
Le 5 juin 2018



Le Commissaire désigné en application de l'article L.228-39 du Code de commerce.